

Une question de régénération forestière dans un taillis composé en assez mauvais état

Autor(en): **Greyerz, Walo de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **24 (1873)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

N^o. 7.

Juillet.

1873.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 3 fr. — par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 3 fr. 20 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zurich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

Une question de régénération forestière dans un taillis composé en assez mauvais état.

Après avoir exercé la vocation de forestier durant un quart de siècle et avoir recueilli, sur la régénération des forêts de nombreuses expériences, on peut encore se trouver en face de questions qui sont embarrassantes même pour les plus anciens vétérans de la sylviculture, et sur lesquelles on est heureux de pouvoir consulter l'avis de ses collègues. Une question semblable s'étant présentée à moi à propos d'un reboisement à effectuer, je voudrais que les lecteurs de notre journal veuillent bien m'indiquer la manière dont ils tenteraient de la résoudre, et qu'ils le fassent dans ces feuilles ou par lettre particulière, avec la franchise que donnent l'expérience et la possession de l'art qu'on

cultive. Je leur en serais d'autant plus reconnaissant que la régénération à opérer doit être exécutée en 1875 par l'administration forestière de Lenzburg, et que je désirerais vivement savoir auparavant si le mode de procéder que je pense suivre est approuvé par mes collègues, ou s'ils ont peut être à m'indiquer une meilleure voie pour atteindre le but.

Il s'agit de commencer l'exploitation du district forestier de Lind-Boll, qui occupe sur le plateau entre la Bunz et l'Aa une étendue de 389 arpents d'un terrain presque tout en plaine situé entre les localités de Lenzburg, Othmarsingen, Möriken et Niederlenz. Ce mas de forêts, bien arrondi, forme 12 coupes de la série d'aménagement des taillis composés de la commune de Lenzburg, taillis qui sont soumis à une révolution de 35 ans; chaque coupe occupant une étendue d'environ 32 arpents. La partie occidentale de la forêt, comprenant la moitié de la 11^{me} et la 12^{me} coupe ou division, forme une longue colline doucement inclinée élevée d'environ 80' au dessus de la partie orientale et septentrionale, elle porte spécialement le nom de Boll et présente un sol argileux profond et très fertile; tout le reste de la forêt est situé plus bas, il occupe sous le nom de Lind 341 arpents d'un terrain plat, peu profond, (de 1 à 3 pieds) sablonneux, mélangé de peu d'argile, par places fortement graveleux et reposant sur des bancs de cailloux. De nombreux blocs erratiques sont répandus dans ce district, deux de ces blocs entre autres, dont l'un porte le nom de „pierre des Romains“, présentent des dimensions considérables et ont acquis à la contrée une certaine renommée géologique. Tout le sol et le sous sol sont pénétrés d'un réseau si serré des fines racines des souches, qu'un défrichement général sera le seul moyen d'en obtenir l'ameublissement. On a beau préparer à la houe des creux larges et profonds, les plantations n'ont qu'un mauvais succès, surtout dans les années sèches et lorsque les racines du plant dépassant les limites du creux préparé, pénètrent dans le sol d'ailleurs peu fertile, envahi par le feutrage des racines des souches. Quoique les massifs puissent être partout considérés comme formant un couvert complet et ombrageant ainsi suffisamment la terre, et que les feuilles mortes tombant chaque automne ne soient jamais enlevées, le sol est envahi par les laïches particulières à ce genre de terrains sableux (*Carex brizoides* et *Carex pilosa*) et la couverture de feuilles res-

tant cachée sous le gazon, se décompose si rapidement qu'elle disparaît presque entièrement avant la fin de l'été — par places on rencontre une légère couche de mousse. On ne peut guères douter que dans les anciens temps le sol n'ait été recouvert d'une futaie dont les essences principales devaient être le chêne, le charme, le hêtre, le bouleau, le tilleul et le tremble; cependant personne ne s'en souvient plus et les anciens documents n'en font aucune mention. Nous sommes donc en droit d'admettre que le mode d'aménagement actuel est usité depuis au moins un ou deux siècles, c. à. d. que cette forêt a été exploitée plus ou moins régulièrement en taillis composé pendant 3 à 7 révolutions, — la durée de celles-ci n'étant précédemment que d'une trentaine d'années, — et que précédemment les recrus étaient endommagés par le parcours du bétail. C'est ainsi que la répétition des exploitations à de courts intervalles et l'exercice du parcours ont considérablement affaibli la fertilité d'un sol qui, malgré le peu de qualités qu'il possède au point de vue minéralogique, doit avoir été bien plus riche lorsque les massifs qui le recouvraient étant exploités en futaies, il demeurait plus longtemps couvert et recevait une feuillée plus abondante et plus fertilisante.

Le boisé actuel présente parmi ses baliveaux, qui sont encore assez nombreux, beaucoup de chênes magnifiques, de dimensions colossales (jusqu'à 4' d'épaisseur à hauteur de poitrine et 40 à 60' de longueur du tronc net de branches, avec une couronne haute de 40' dès les premières branches à la cime) leur âge varie de 35 à 200 ans et les derniers sont de grande valeur. On y rencontre en outre de beaux et forts exemplaires de bouleaux, çà et là un épicéa, plus rarement un hêtre et quelques charmes de dimensions plus faibles. Le sous-bois est essentiellement composé de tilleuls, de trembles et de saules marceaux, puis de charmes, de chênes et de bouleaux, on n'y rencontre que très-rarement quelques souches de hêtres. Parmi les essences précieuses c'est sans contredit le charme qui prospère le mieux comme sous-bois, le chêne se couvre d'excroissances, le bouleau réussit assez bien. Les tilleuls prospèrent à merveille, l'accroissement des trembles est médiocre, par places il est très-mauvais parce que le sol n'est plus assez fertile pour cette essence; le saule marceau semble au commencement vouloir avec le tremble et le tilleul étouffer toutes les meilleures essences, mais son ac-

croissement se ralentit de très-bonne heure, et bientôt il périclète en masse en sorte qu'on doit tout l'enlever en procédant aux trois éclaircies que l'on pratique pendant la révolution qui est de 35 ans. Au reste la situation de ce mas de forêt est favorable à tous égards, même les gelées tardives, bien qu'elles n'y soient pas absolument inconnues, ne causent jamais aux cultures des dommages permanents capables d'en mettre en question la bonne réussite.

Comparés aux produits de terrains plus fertiles, les produits de ces boisés sont assez médiocres. Voici les résultats de coupes opérées, pendant la 32^{me} année du sous-bois, pour l'établissement de chemins et de pépinières.

En 1872. Division 1. Pépinière.

1 arpent = 3₃ moules de bois de chêne de service à 80' c.
 25 " bois à brûler à 60' c.

 total 28₃ moules + 28 moules de bois de souches +
 1700 fagots.

En 1872. Division 1. Ouverture d'un chemin le long des limites
 (le fonds voisin est boisé.)

1 arpent = 2₃ moules bois de chêne de service à 80' c.
 27 " " à brûler à 60' c.

 total 29₃ moules + 32 moules de bois de souches +
 1950 fagots.

En 1873. Division 2. Pépinière.

1 arpent = 4₂ moules bois de chêne de service à 80' c.
 23 " " à brûler à 60' c.

 total 27₂ moules + 32 moules de bois de souches +
 1750 fagots.

En 1873. Divisions 2, 3 et 4. Ouverture d'un chemin le long
 des limites (les fonds voisins sont des champs sur
 les $\frac{2}{3}$, des bois sur $\frac{1}{3}$ de la longueur)

1₂₅ arpent = 3₈ moules de bois de chêne de service à 80' c.
 57₅ " " " à brûler à 60' c.

 total 61₃ moules + 70 moules de bois de souches
 + 3750 fagots, ce qui fait par

arpent 49 moules de bois de tiges + 56 moules de bois de souches, + 3000 fagots.

Les produits beaucoup plus élevés de cette dernière coupe doivent être attribués à la position libre de la limite sur la plus grande longueur.

Si maintenant l'on voulait maintenir dans le sous-bois la prédominance du tilleul et du tremble à cause de la valeur fabuleuse que le bois de ces essences a acquise ensuite de son emploi dans la fabrication du papier (40 fcs. par moule, pris en forêt) il n'en serait pas moins absolument nécessaire de procurer à ces essences de meilleures conditions d'accroissement en ameublissant le sol et en travaillant à l'améliorer. D'ailleurs le but que l'on se propose aujourd'hui et que l'on se proposera longtemps encore en aménageant les forêts communales de Lenzburg, c'est moins de leur faire produire le revenu pécuniaire le plus élevé possible, que de garantir à la ville une source constante de bon bois d'affouage, de construction et de service, et dans le district de Lind spécialement la tâche principale du forestier doit être d'obtenir du bois d'affouage avec un peu de bois de service à fournir par les baliveaux. C'est le but que nous devons poursuivre en procédant ici à la régénération des coupes.

Je me baserai donc pour opérer ce reboisement, sur les observations suivantes dont l'importance me paraît évidente : 1. La régénération naturelle du boisé actuel ne peut absolument produire qu'un résultat insuffisant, il est urgent de la seconder par des cultures, 2. aucune culture ne pourra réussir si elle n'est précédée d'un ameublissement radical, c. à. d. général du sol, 3. il est nécessaire de changer les essences du peuplement, aussi bien pour obtenir du meilleur bois à brûler que pour mieux abriter le sol et l'améliorer par une feuillée plus abondante, 4. l'ameublissement pur et simple de grandes étendues de coupes ne pouvant être appliqué ici à cause des frais très-élevés qu'il occasionnerait, il faut chercher à l'obtenir par une culture rurale temporaire, toutefois cette culture ne pourra pas durer plus de 2 ans (1ère année pommes de terre, 2me année seigle ou avoine) parce que le sol est trop peu fertile pour qu'une exploitation agricole de 3 ou de 4 années puisse être autorisée sans porter préjudice à l'accroissement du futur boisé.

Je me propose donc d'adopter le système suivant pour procéder à l'exploitation et à la régénération des coupes.

1. Coupe rase avec réserve d'un balivage modéré composé de chênes de la plus belle qualité, mais dont l'âge ne dépasse pas 90 ans — et de quelques bouleaux, ces derniers uniquement en vue de l'ensemencement des coupes.

2. Dès l'automne après l'exploitation, ammodiation des coupes, divisées en parcelles de $\frac{1}{4}$ d'arpent, pour l'exploitation agricole temporaires, sous les conditions suivantes, dont l'exécution devra être surveillée de la manière la plus sévère: a) Les souches des charmes, des bouleaux, des hêtres et des chênes du sous-bois *ne pourront pas* être exploitées, en revanche *on devra arracher* toutes les souches de trembles, de saules et de tilleuls, sous peine d'une amende de 2 frs. par souche. b) L'exploitation rurale du sol ne pourra s'exercer que sur les espaces vides entre les souches qui doivent être conservées et seulement à une distance de 2 pieds de ces souches. c) Au printemps suivant pour la première exploitation agricole, on ne pourra planter que des pommes de terre, puis en automne on sèmera pour la seconde et dernière culture rurale, du seigle au milieu duquel l'ammodiateur devra supporter une plantation forestière à 4 pieds d'espacement entre les lignes et à 3 pieds de distance d'une plante à l'autre dans la ligne, plantation dont il sera à certain égard rendu responsable par l'obligation de payer 20 cts. de dédommagement pour chaque plant endommagé pendant la récolte du seigle.

3. La plantation forestière dans le seigle sera entreprise autant que possible dans l'automne même où le seigle aura été semé, on n'en renverra l'achèvement au printemps suivant que dans le cas où, vu le temps peu favorable, on n'aurait pu venir à bout avant les gels de reboiser ces grandes coupes de plus de 30 arpents. La plantation s'exécutera régulièrement aux distances de 3' sur 4', on ne sautera que les places où auront été réservées des souches de charmes, de chênes, de hêtres ou de bouleaux. Les essences à choisir pour ces cultures sont le charme, le hêtre et le chêne, on n'emploiera que des plants vigoureux bien repiqués, hauts de $1\frac{1}{2}$ à 3', le mélange des essences s'opérera dans les raies, dans la proportion des $\frac{2}{3}$ pour les charmes et de $\frac{1}{3}$ pour les chênes, le hêtre ne sera employé que comme remplaçant du charme. Avec ce mélange j'espère parvenir au but quant à la production d'un meilleur bois à brûler, et la préparation de sujets de choix pour obtenir dans le balivage futur de beaux chênes de

service, enfin quant à l'amélioration de la qualité du sol; mais ce but ne sera pas aussi vite atteint qu'il serait à désirer, parce que les essences citées, une fois que le sol ne sera plus ameubli, mettront 10 ans pour former le couvert complet nécessaire pour bonifier réellement le sol; c'est pourquoi il faudra :

4. qu'au printemps après l'achèvement de la plantation, on sème dans le seigle, entre les raies des plants forestiers des graines de pins sylvestres à raison de 3 livres par arpent. Si cette opération réussit, le couvert pourra être formé au bout de 4 ou 5 ans, et le sol sera bien ombragé, et plus tard entre la 10^{me} et la 15^{me} année on pourra déjà exploiter de bons produits d'éclaircie, tout en laissant subsister mainte belle tige de pin que l'on pourra être heureux suivant l'état de la plantation, d'élever au milieu du nouveau peuplement et de conserver pour le balivage. Le pin sylvestre mélangé aux bois feuillus rendra des services distingués précisément sur ce sol appauvri et dans ces conditions où les essences feuillues ayant une avance de quelques années, il ne pourra pas les étouffer, moyennant que l'on ne tarde pas trop à procéder aux éclaircies.

Sans doute quelques collègues me poseront ici la question : entendez-vous par cette culture maintenir l'aménagement en taillis composé? ou bien avez-vous l'intention d'introduire un état intermédiaire qui facilite la conversion en futaie? Si la réponse à la dernière question était affirmative, je crois que la culture proposée ici pour l'amélioration de l'état de la forêt rendrait d'aussi bons services dans une futaie, dont la révolution serait nécessairement de courte durée, ne dépassant en aucun cas 70 ans que pour former le sous-bois d'un taillis composé, si cet aménagement devait être maintenu.

Je m'attends à une autre question relative à la préparation des coupes pour le reboisement telle que je l'ai proposée. Pourquoi, dira-t-on, après avoir insisté sur l'urgence de défricher radicalement le sol, pour l'ameublir et l'améliorer, voulez-vous réserver les souches des charmes, des chênes et des bouleaux du sous-bois, et mélanger ainsi leurs rejets avec les plants régulièrement cultivés, ce qui produira de l'irrégularité dans le peuplement et pourrait nuire à l'accroissement de l'ensemble du massif. Cette objection ne serait pas dénuée de fondement et aurait sans doute aussi dans mon programme pour le reboisement de ce dis-

trict, opté pour le défrichement radical de toutes les souches du sous-bois, si la maigreur du sol et les difficultés à prévoir dans la culture ne me portaient pas à regretter les souches existantes des bonnes essences. Elles sont au moins déjà là, quel que soit le succès des cultures on peut au moins compter sur une tronche de charme tous les 20 ou 30 pieds, et précisément sur ce sol amaigri le bon bois qui existe doit être ménagé. Il est vrai que les rejets de ces souches dépasseront rapidement pendant les premières années les cultures avoisinantes, mais ils répandront avec les baliveaux de chêne un ombrage bienfaisant sur ce sol naturellement sec, et si quelques jets latéraux s'abaissant trop sur les jeunes plants, menacent de les étouffer, il sera facile d'y remédier avec la serpe. Dans un bon sol, bien fertile, je ne proposerais jamais de compliquer l'application des cultures rurales temporaires par ces réserves minutieuses de quelques souches isolées de bonnes essences, mais sur ce sol amaigri, je me promets précisément d'obtenir par ces précautions des avantages réels pour la culture projetée.

Après avoir exposé dans les pages qui précèdent, l'état des choses et le programme de régénération que je propose pour notre forêt du Lind, je vous invite, honorés collègues, à bien vouloir l'examiner et me communiquer vos observations. Il me serait extrêmement agréable et utile de connaître dans cette question ambigüe et dont la bonne résolution n'est pas sans importance pour l'économie des forêts de Lenzburg, les avis de forestiers expérimentés, et ceux qui voudront bien me seconder de leurs conseils peuvent être assurés à l'avance de toute ma reconnaissance.

Lenzburg, le 1er juillet 1873.

Walo de Greyerz. inspecteur forestier.
